



**Mémoire présenté par Canada sans pauvreté au Comité des finances dans le cadre des consultations prébudgétaires**

**Le 3 août 2018**

i.	Canada sans pauvreté.....	1
ii.	Pauvreté et insécurité économique au Canada.....	1
iii.	Croissance économique et compétitivité : recommandations pour le budget de 2019 .....	2
iv.	Respecter les obligations du Canada en matière de droits de la personne .....	3

**i. Canada sans pauvreté**

Canada sans pauvreté (CSP) est un organisme de bienfaisance apolitique sans but lucratif qui se consacre à mettre fin à la pauvreté au Canada. L'organisme a été créé en 1971 des suites du congrès des pauvres, un rassemblement national de personnes à faible revenu, comme l'Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP). Depuis près de 50 ans, CSP défend les droits des personnes qui connaissent la pauvreté et la marginalisation en réalisant des recherches, en menant des campagnes de sensibilisation, en élaborant des politiques publiques, en lançant des programmes éducatifs et en faisant la promotion des droits de la personne.

**ii. Pauvreté et insécurité économique au Canada**

Les niveaux élevés de pauvreté, d'insécurité alimentaire et d'itinérance entravent considérablement la croissance économique du Canada. Les disparités socioéconomiques représentent 20 % des dépenses annuelles totales en soins de santé<sup>1</sup>, et la pauvreté a toujours été liée à une détérioration de la santé, à des coûts de soins de santé plus élevés, à une demande accrue de services sociaux et communautaires, à une productivité réduite et à une diminution de l'activité et de la production dans les domaines de l'éducation et de l'économie.

---

<sup>1</sup> Agence de la santé publique du Canada (2004), Réduire les disparités sur le plan de la santé – Rôles du secteur de la santé : Document de travail, Ottawa, [http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/disparities/pdf06/disparities\\_discussion\\_paper\\_f.pdf](http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/disparities/pdf06/disparities_discussion_paper_f.pdf).

Au Canada, 4,8 millions de personnes, soit 1 personne sur 7, vivent dans la pauvreté, dont 1,2 million d'enfants<sup>2</sup>. La pauvreté, l'itinérance et l'insécurité alimentaire touchent de manière disproportionnée les groupes marginalisés dans tout le pays, notamment les personnes handicapées, les chefs de famille monoparentale, les femmes, les personnes racialisées, les Autochtones et les jeunes LGBTABI, comme en témoignent les statistiques disponibles.

- 25 % des personnes vivant dans des ménages à faible revenu sont des personnes handicapées<sup>3</sup>;
- 21 % des mères célibataires au Canada élèvent leurs enfants tout en vivant dans la pauvreté<sup>4</sup>;
- La moitié des enfants des Premières Nations inscrits vivent dans la pauvreté<sup>5</sup>.

Le Canada connaît aussi une augmentation de l'insécurité socioéconomique. Le recours aux banques alimentaires a augmenté d'année en année, et en 2016, le taux d'utilisation des banques alimentaires était de 28 % plus élevé qu'en 2008<sup>6</sup>. Les données du recensement de 2016 montrent une augmentation du nombre de personnes âgées vivant dans la pauvreté, en particulier chez les hommes âgés, bien que les femmes âgées soient encore plus susceptibles de vivre dans la pauvreté<sup>7</sup>.

### **iii. Croissance économique et compétitivité : recommandations pour le budget de 2019**

L'élimination de la pauvreté est essentielle au renforcement de l'économie canadienne et à l'accroissement de la compétitivité<sup>8</sup>. Elle est aussi essentielle pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des éléments centraux de la présidence canadienne du G7. Comme indiqué dans les précédents examens du Canada par les organes conventionnels des Nations Unies, les dépenses sociales fédérales en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) sont à leur plus bas niveau depuis 1949<sup>9</sup>. Chaque année, entre 1950 et 2007, les dépenses fédérales ont dépassé 15 % du PIB. Toutefois, au cours des dernières années, les dépenses fédérales ont chuté sous la barre des 15 %<sup>10</sup>. En 2016-2017, les charges de programmes ne représentaient que

---

<sup>2</sup> Statistique Canada, Tableau 111-0015 – Caractéristiques des familles, mesures de faible revenu (MFR), selon le type de famille et la composition de la famille, annuel, CANSIM.

<sup>3</sup> DAWN-RAFH, « Les femmes en situation de handicap et pauvreté », <http://www.dawnCanada.net/enjeux/enjeux/fiches-dinformation/pauvrete/>.

<sup>4</sup> Cara Williams, « Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Bien-être économique », (2010), Statistique Canada, p. 9.

<sup>5</sup> Fondation canadienne des femmes, « Fact Sheet Women and Poverty in Canada », <http://www.canadianwomen.org/fr/facts-about-women-and-poverty> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>6</sup> Banques alimentaires Canada, « Bilan-faim 2016 », <https://www.cwp-csp.ca/resources/sites/default/files/resources/Hunger%20Count%202016%20Fr.pdf>.

<sup>7</sup> Statistique Canada, « Le revenu des ménages au Canada : faits saillants du Recensement de 2016 », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170913/dq170913a-fra.htm?HPA=1>.

<sup>8</sup> La pauvreté coûte à la province de l'Ontario entre 10,4 et 13,1 milliards de dollars par année, soit entre 5,5 et 6,6 % du PIB total de l'Ontario. Ontario Association of Food Banks, « The Cost of Poverty » (2008), <http://www.oafb.ca/assets/pdfs/CostofPoverty.pdf> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>9</sup> Statistique Canada, « Tableaux de référence financiers – 2015 : partie 2 de 9 », <https://www.fin.gc.ca/frt-trf/2015/frt-trf-1502-fra.asp>.

<sup>10</sup> Statistique Canada, « Statistiques historiques du Canada », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-516-x/11-516-x1983001-fra.htm>.

14,2 %<sup>11</sup>. Par conséquent, le Canada se classe 24<sup>e</sup> sur 34 pays en matière de dépenses sociales par rapport à ses pairs de l'OCDE et se situe bien en deçà de la moyenne de l'OCDE<sup>12</sup>.

Si le Canada s'approchait d'un pourcentage du PIB similaire à celui d'il y a 11 ans, même d'un seul point de pourcentage, cela permettrait d'investir 21,6 milliards de dollars dans les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne<sup>13</sup>.

Il est clairement établi que l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail et la réduction des écarts entre les hommes et les femmes entraînent une croissance économique plus rapide, ce qui accroît la compétitivité de l'ensemble de l'économie<sup>14</sup>. Le manque d'accès à des services de garde d'enfants abordables et adéquats est le principal obstacle à l'entrée et au maintien des femmes sur le marché du travail au Canada. Avec l'augmentation d'un seul point de pourcentage du PIB en investissements accrus, le gouvernement fédéral pourrait investir dans un cadre abordable et universel pour l'éducation et la garde des jeunes enfants. Cela permettrait à un plus grand nombre de femmes d'entrer et de demeurer sur le marché du travail, comme en témoigne le taux de participation des femmes au marché du travail au Québec, la seule province ayant un programme de garde d'enfants entièrement subventionné et accessible<sup>15</sup>.

De même, grâce à la mise en œuvre d'un programme national d'assurance-médicaments, on estime que le gouvernement fédéral pourrait économiser jusqu'à 7,3 milliards de dollars par année<sup>16</sup>. Même en augmentant les impôts pour couvrir le coût d'un tel programme, on obtiendrait un avantage concurrentiel net important pour les employeurs et on pourrait accroître la participation au marché du travail d'environ une personne sur 10 au Canada qui n'a actuellement pas les moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance nécessaires.

#### **iv. Respecter les obligations du Canada en matière de droits de la personne**

Alors que le budget de 2019 doit chercher des solutions aux taux galopants de la pauvreté dans le pays, le Canada a aussi l'obligation juridique de remédier aux violations des droits de la personne que la pauvreté, le sans-abrisme et l'insécurité alimentaire représentent. En tant que signataire du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* et d'autres traités relatifs aux droits de la personne, le Canada est tenu, au titre du droit international en matière de droit de la personne, de respecter les droits au logement, à l'alimentation, au travail, à la santé et à un niveau de vie satisfaisant. Le respect de ces obligations en matière de droits de la personne constituerait également un important pas en avant vers l'engagement et la future concrétisation des objectifs de

---

<sup>11</sup> Gouvernement du Canada, « Énoncé économique de l'automne 2017 », <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2017/home-accueil-fr.html>.

<sup>12</sup> OCDE, Dépenses sociales – Tableau, <https://data.oecd.org/fr/socialexp/depenses-sociales.htm>.

<sup>13</sup> Par exemple, avec les 21,6 milliards de dollars, le Canada pourrait investir dans les dépenses sociales suivantes : le logement dans les réserves (1 milliard de dollars), l'eau potable dans les réserves (0,5 milliard de dollars), les écoles dans les réserves (2 milliards de dollars), les améliorations des soins de santé (5 milliards de dollars), le régime national d'assurance-médicaments (4 milliards de dollars), les améliorations des soins à domicile (3 milliards de dollars), une stratégie nationale sur le logement et l'itinérance (3 milliards de dollars), une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (2,6 milliards de dollars) et une stratégie de prévention de la violence envers les femmes (0,5 milliard de dollars).

<sup>14</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Gender Equality in Education, Employment and Entrepreneurship: Final Report to the MCM 2012 ». <http://www.oecd.org/employment/50423364.pdf>, p. 17 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>15</sup> Statistique Canada, « Taux de fécondité et activité des femmes sur le marché du travail au Québec et en Ontario », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2018001/article/54976-fra.pdf?st=8Cbo4Rfd>.

<sup>16</sup> Steven G. Morgan, Michael Law, Jamie R. Daw, Liza Abraham et Danielle Martin, « Estimated cost of universal public coverage of prescription drugs in Canada », 16 mars 2015, <http://www.cmaj.ca/content/early/2015/03/16/cmaj.141564>.

développement durable des Nations Unies, y compris l'objectif clé de l'élimination complète de la pauvreté d'ici 2030.

Cette année, le Canada a fait l'objet de son troisième examen périodique universel. Les recommandations issues de l'examen comprenaient des mesures économiques clés, comme le fait que la SCRP à venir traite des disparités socioéconomiques pour les communautés marginalisées et que le gouvernement fédéral garantisse l'accès universel à un niveau de vie élevé<sup>17</sup>.

Tandis que ces droits peuvent être observés progressivement, la pauvreté peut être complètement éradiquée seulement au moyen de stratégies qui mettent des mesures en œuvre immédiatement et d'objectifs à long terme. Le Canada doit allouer le maximum des ressources disponibles pour s'acquitter de ces obligations en matière de droits de la personne.

Dans cette optique, CSP demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures suivantes :

- Mettre en œuvre une **approche fondée sur les droits de la personne dans le budget de 2019**, qui exige une analyse des effets des dépenses sur les groupes marginalisés et des mesures concrètes pour assurer l'égalité et la non-discrimination;
- Garantir que la **stratégie canadienne de réduction de la pauvreté** à venir soit intégrée dans la législation, qu'elle repose sur un cadre des droits de la personne et qu'elle soit dotée de fonds dédiés suffisants dans le budget de 2019;
- Augmenter le montant des paiements de transfert aux provinces et territoires en affectant des fonds suffisants à l'**aide sociale**, et indiquer que les paiements sont subordonnés aux taux établis à des niveaux qui répondent à un niveau de vie satisfaisant;
- Rétablir la norme nationale qui protège les réfugiés d'une **exigence minimale en matière de résidence** avant de pouvoir toucher des prestations d'aide sociale;
- Établir des **normes salariales nationales** pour assurer un salaire suffisant indexé sur l'indice des prix à la consommation, y compris l'instauration d'un **salaire minimum fédéral**;
- Accroître les **dépenses fédérales dans la garde d'enfants** dans le but ultime d'atteindre le point de référence international de dépenser au moins 1 % du PIB dans l'éducation et la garde des jeunes enfants d'ici 2020 et élaborer un **cadre national de services de garde d'enfants abordables**;
- Compléter l'indexation de la **Prestation canadienne pour enfants** en veillant à ce que des **conditions** soient prises pour empêcher les provinces et les territoires de récupérer la prestation;
- Élaborer un **régime national d'assurance-médicaments** accessible à tous qui fournisse des médicaments sur ordonnance économiques à peu de frais ou gratuitement;
- Consacrer un financement suffisant pour mettre en œuvre une **stratégie nationale de droit à l'alimentation** qui contient une approche de l'alimentation fondée sur les droits de la personne, avec la collaboration particulière des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis;
- Augmenter l'impôt sur les gains en capital sur les profits provenant de la vente de résidences secondaires;

---

<sup>17</sup> Groupe de travail des Nations Unies sur l'EPU, « Recommandations au Canada dans le cadre de son troisième examen périodique universel », <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/engagement-recommandations-examen-periodique-universel/document-information/recommandations.html>.

- Comblent les lacunes dans les services offerts aux personnes à faible revenu dans les collectivités rurales en élaborant un **plan national de transport**;
- Augmenter et suivre le **financement de base** des organisations composées de femmes et dirigées par des femmes issues de communautés diverses et marginalisées qui continuent de croître au même rythme que le PIB;
- Mettre en œuvre une taxe sur l'investissement étranger dans des biens qui seront versés dans des options de logements abordables pour assurer la **financiarisation du logement** et la perception du logement en tant que produit plutôt que droit de la personne;
- Accélérer la mise en œuvre de la Prestation nationale pour le logement décrite dans la **Stratégie nationale sur le logement** avant l'échéance actuelle de 2020;
- Mettre en œuvre un **programme fédéral de collecte de données désagrégées** pour assurer l'universalité de l'accès aux programmes sociaux comme les soins de santé et l'éducation pour les peuples autochtones et les personnes racialisées, ainsi que pour les autres communautés marginalisées;
- S'attaquer à la pauvreté croissante des personnes âgées en augmentant de 1000 \$ le **supplément de revenu garanti (SRG)** pour les personnes âgées célibataires à faible revenu et les couples âgés, en augmentant l'exemption de revenu de 3000 \$ chacun et en **indexant la Sécurité de la vieillesse (SV)** au salaire moyen de l'industrie au lieu de l'IPC total.